



## APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné par la soussignée que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

**No DOS-1778** Contrat à exécution sur demande pour des services de déménagement

**Les soumissions seront reçues du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, et ce, au plus tard à 10 h 30 le jeudi 16 novembre 2023 à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4<sup>e</sup> étage, bureau 430.**

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse [www.seao.ca](http://www.seao.ca) ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h le jeudi 16 novembre 2023 dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest.** Veuillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévue au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL  
ce 16 octobre 2023

---

Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe  
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



## APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné par la soussignée que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

**No DOS-2011** Services sur demande d'un entrepreneur général et spécialisé en mécanique de procédé lors d'appels de service réguliers et urgents pour des travaux aux stations de pompage, StaRRE, ouvrages de surverse et chambres de régulation

**Les soumissions seront reçues du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, et ce, au plus tard à 10 h 30 le jeudi 16 novembre 2023 à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4<sup>e</sup> étage, bureau 430.**

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse [www.seao.ca](http://www.seao.ca) ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h le jeudi 16 novembre 2023 dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest**. Veuillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévue au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL  
ce 16 octobre 2023

---

Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe  
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



## APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné par la soussignée que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

**No DOS-2062** Services d'entretien, de réparation et de travaux divers de plomberie et de chauffage dans les bâtiments municipaux

**Les soumissions seront reçues du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, et ce, au plus tard à 10 h 30 le mardi 7 novembre 2023 à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4<sup>e</sup> étage, bureau 430.**

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse [www.seao.ca](http://www.seao.ca) ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h le mardi 7 novembre 2023 dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest.** Veuillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévue au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL  
ce 16 octobre 2023

---

Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe  
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



## AVIS PUBLIC

### DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donnée que tout intéressé peut se faire entendre par le comité exécutif de la Ville de Laval le mercredi 1<sup>er</sup> novembre 2023 à 9 heures en la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, Ville de Laval;

À cette séance il sera discuté des demandes de dérogation mineure suivantes:

- Localisation de l'enseigne de jalonnement à proximité d'une allée de stationnement au lieu d'être située en bordure d'une allée d'accès et superficie d'enseigne de 3,40 mètres carrés au lieu d'une superficie maximale de 2 mètres carrés pour l'installation d'une enseigne de jalonnement dynamique pour diriger le stationnement de véhicules automobiles dans la cour avant secondaire adjacente au boulevard de la Concorde Ouest sur le lot 2 866 043 du cadastre du Québec, soit au 1950, rue Claude-Gagné;
- Morcellement des lots 1 190 506 et 1 289 506 du cadastre du Québec (lots projetés 6 593 381 et 6 593 382) d'une largeur respective de 14,12 mètres et de 14,51 mètres au lieu d'un minimum de 15,08 mètres;
- Pour le projet «Espace Montmorency» sur le lot PC-34225 (lot de base numéro 5 387 033) du cadastre du Québec, soit au 600, rue Lucien-Paiement:
  - Installation de 6 enseignes sur la façade nord, de 5 enseignes sur la façade est et de 6 enseignes sur la façade sud de la tour 2, entre le bandeau du rez-de-chaussée et le dernier étage;
  - Installation de 4 enseignes sur la façade ouest et de 2 enseignes sur la façade nord de la tour 1, au 2<sup>e</sup> étage;
  - Installation de 1 enseigne sur la façade est et de 1 enseigne sur la façade sud de la tour 3, au 2<sup>e</sup> étage, alors que le concept d'affichage ne peut être approuvé en vertu de la section 20 du chapitre 1 du titre 8 du CDU-1;
  - Installation d'enseignes posées à plat sur le bandeau du rez-de-chaussée d'un bâtiment, alors que de telles enseignes installées au 1<sup>er</sup> étage doivent se localiser sous le bandeau du rez-de-chaussée;
  - Installation de 2 enseignes par façade au-dessus du plancher du dernier étage sur les façades nord, est et sud de la tour 2, alors qu'une seule enseigne par façade peut être installée au-dessus du plancher du dernier étage;
  - Superficie totale d'enseignes de 100,64 m<sup>2</sup> sur la façade nord, de 82,14 m<sup>2</sup> sur la façade est et de 104,99 m<sup>2</sup> sur la façade sud de la tour 2, alors que la superficie totale d'enseignes de ces façades ne peut excéder 28,13 m<sup>2</sup>, 15,26 m<sup>2</sup> et 29,85 m<sup>2</sup>;
  - Superficie totale d'enseignes de 18,85 m<sup>2</sup> sur la façade sud de la tour 3, alors que la superficie totale d'enseignes de cette façade ne peut excéder 11,49 m<sup>2</sup>;
  - Superficie totale d'enseignes de 21,76 m<sup>2</sup> sur la façade nord de la tour 1, alors que la superficie totale d'enseignes de cette façade ne peut excéder 13,99 m<sup>2</sup>;
  - Enseignes d'une superficie de 22,03 m<sup>2</sup> chacune, situées au-dessus du plancher du dernier étage sur les façades nord, sud et est de la tour 2, alors que la superficie d'une telle enseigne ne peut excéder 20 m<sup>2</sup>;
  - Enseigne d'une superficie de 14,5 m<sup>2</sup> située au-dessus du plancher du dernier étage sur la façade sud de la tour 3, alors que la superficie d'une telle enseigne ne peut excéder 14 m<sup>2</sup>;

- Pour la subdivision du lot 1 999 720 du cadastre du Québec, soit au 2950, boulevard Lévesque Est:
  - Largeur de 14,33 mètres pour chacun des lots projetés, alors que la règle d'insertion prévue à l'article 940 du CDU-1 prescrit une largeur minimale de 17,23 mètres pour chacun de ces lots;
  - Habitation unifamiliale jumelée qui présente une somme des marges latérales de 4,01 mètres, alors qu'une somme minimale des marges latérales de 9 mètres est prescrite;
  - Habitation unifamiliale jumelée qui présente une somme des marges latérales de 7,86 mètres, alors qu'une somme minimale des marges latérales de 9 mètres est prescrite;
  
- Localisation d'une résidence unifamiliale isolée à 3,08 mètres (10 pieds et 1 pouce) de la ligne latérale de terrain, alors que le Règlement L-2000 prescrit une marge latérale minimale de 3,81 mètres (12 pieds et 6 pouces) sur le lot 5 667 972 du cadastre du Québec, soit au 120, rue les Érables;
  
- 4 matériaux de revêtement extérieur au lieu d'un maximum de 3 matériaux, pour la construction d'un bâtiment industriel d'un étage sur le lot 6 474 137 du cadastre du Québec;
  
- Pour un bâtiment projeté sur le lot 1 982 413 du cadastre du Québec, soit au 34, rue de l'Île-Mathieu:
  - Somme minimale des marges latérales de 3,36 mètres, alors que le CDU-1 prescrit une somme minimale des marges latérales de 6 mètres;
  - Escalier extérieur donnant accès au 2e étage du bâtiment principal, alors que dans une cour avant un escalier peut seulement donner accès au rez-de-chaussée et au sous-sol;
  
- Largeur d'allée d'accès pouvant aller jusqu'à 14,58 mètres pour les tournants, en cour avant et en cour avant secondaire, alors que la largeur d'une allée d'accès menant directement à une rue ne peut excéder 12 mètres sur les lots 6 563 145, 1 762 076 et 6 563 147 du cadastre du Québec.

DONNÉ À LAVAL  
Ce 16 octobre 2023

---

Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe  
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim